

PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE TROINEX
Lundi 14 novembre 2005 à 20h00

- Présents :**
- M. Jean-Pierre Waefler, Président
 - Mmes Dominique Bernardet, Annick Deshayes, Margrit Grodecki, Brigitte Martin, Conseillères municipales
 - MM. Alain Forestier, Jean-Louis Kaiser, Dominique Kroug, Guy Lavorel, Charles Matringe, Joseph Menu, Christian Pittet, Enrico Querio, Jean-Marc Siegrist, Jean-Marc Styner, Michel Zuber, Conseillers municipaux
 - MM. Paul Buclin et Yves Meynard, Adjoints
Olivier Niederhauser, Secrétaire communal
- Excusés :**
- MM. Jacques Magnenat, Maire
Jean Berthet, Conseiller municipal
-

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 octobre 2005
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie :
 - 3.1 Antenne de téléphonie mobile
 - 3.2 Poste d'aide-jardinier
 - 3.3 Chicane à la route de la Chapelle
 - 3.4 Projet CMNET – Intranet pour les Conseillers municipaux
 - 3.5 Billets pour les Florales
4. Approbation du budget 2006 :
 - Rapport de la commission des finances
 - 4.1 Vote de la délibération approuvant le budget de fonctionnement et le taux des centimes additionnels pour 2006
 - 4.2 Vote de la délibération approuvant le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour 2006
5. Projet de délibération :
 - 5.1 Vote d'un crédit destiné à l'acquisition d'un véhicule multifonctions pour le service de la voirie :
 - Rapport de la commission des finances
 - Vote du crédit
6. Propositions individuelles et questions
 - 6.1 Procès-verbal de la commission sociale et école du 14 juin 2005
 - 6.2 Augmentation de la redevance SIG
 - 6.3 Feuille de route du travailleur social hors murs

6.4 Urne du local de vote

6.5 Thune du coeur

M. Waefler, Président, ouvre la séance à 20h00 et donne lecture de l'ordre du jour qui n'appelle pas de remarque.

1. Approbation de procès-verbal de la séance du 24 octobre 2005

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2. Communication du Bureau du Conseil municipal

Sans.

3. Communications de la Mairie

Communications de M. Meynard, adjoint

3.1 Antenne de téléphonie mobile

M. Meynard donne lecture d'un extrait du procès-verbal d'une réunion entre le DAEL et les opérateurs : « Vu le temps écoulé dans l'attente d'une solution alternative, SUNRISE demande au département de statuer sur le dossier en suspens (soit le projet dans le clocher de l'église). Les opérateurs espèrent toutefois trouver un site valable d'entente avec la commune ».

M. Styner informe les Conseillers que le tribunal administratif a débouté un opérateur, car son projet d'antenne se trouvait à moins de 200 m de l'école des Serves à Plan-les-Ouates.

M. Querio souhaite préciser que dans ce cas particulier, l'antenne était située en zone agricole et que c'est probablement cet élément qui a influencé principalement la décision du tribunal administratif.

3.2 Poste d'aide-jardinier

M. Meynard informe que suite à la démission de M. Reyren pour le 31 décembre, une annonce pour le remplacer est parue dans la presse.

Communication de M. Buclin, adjoint

3.3 Chicanes à la route de la Chapelle

M. Buclin donne lecture d'un communiqué du Conseil d'Etat du 9 novembre 2005 intitulé « L'utilité d'un ralentisseur à la route de la Chapelle est confirmée ». Il ajoute que la Mairie est toujours en attente d'une réponse d'une part du DAEL et d'autre part de l'OTC qui doit confirmer le sens des priorités.

3.4 Projet CMNET – Intranet pour les Conseillers municipaux

M. Buclin informe que le SIACG (Service informatique de l'ACG) a confirmé la mise en place prochaine d'un intranet à l'intention des Conseillers municipaux du canton.

Cet outil sera progressivement mis à disposition de toutes les communes genevoises et Troinex ayant manifesté son intérêt en sera équipée dans les prochaines semaines.

Ce projet permettra à chaque Conseiller d'avoir un profil personnel indiquant les différentes commissions auxquelles il appartient et de voir les convocations aux différentes séances. En outre, chaque Conseiller pourra en tout temps consulter la base de données comprenant les procès-verbaux des différentes commissions et des séances du Conseil municipal. Un moteur de recherche permettra de consulter la base de données sur différents thèmes qui intéressent directement les Conseillers municipaux.

Une personnalisation étant nécessaire pour chaque commune, MM. Niederhauser et Riem travailleront sur le projet de Troinex avant de le présenter à la commission « information et communication » qui devra le valider.

3.5 Billets pour les Floralies

La mairie a reçu quelques billets gratuits pour cette manifestation. Les personnes intéressées peuvent en demander à la fin de la séance à M. Riem.

4. Approbation du budget 2006

Mme Deshayes donne lecture du rapport de la commission des finances du 26 octobre 2005 (annexe 1).

M. Forestier a remarqué que le document récapitulatif des diverses subventions aux sociétés communales semble comporter quelques erreurs si l'on en croit le rapport qui prévoit « une remise à niveau de 2004 ». M. Niederhauser relève que lors de la commission, il avait été mentionné une suppression de la baisse de 10% décidée en 2005 et non pas une remise à niveau de 2004. Il donne lecture d'un extrait du procès-verbal confirmant cette interprétation.

M. Querio a également compris la décision de la commission de cette manière et relève qu'il ne serait pas logique de ne pas tenir compte des nouveaux calculs de la commission pour 2005-2006.

4.1 Vote de la délibération approuvant le budget de fonctionnement et le taux de centimes additionnels pour 2006

Avant de passer au vote, M. Meynard souhaite informer les Conseillers municipaux de la discussion qui a eu lieu lors de la dernière assemblée générale de l'ACG au sujet d'un report de charges de l'Etat vers les communes. Le montant en est encore inconnu et le budget qui est voté ce soir n'en tient pas compte. Il précise que les communes sont fortement opposées à ce transfert.

Les Conseillers n'ayant pas de question, M. Waefler met au vote la délibération suivante :

APPROBATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT ET DU TAUX DES CENTIMES ADDITIONNELS POUR 2006

vu les articles 30, al. 1, lettres a), b) et g), 70, al. 1, lettre b) et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

vu le budget administratif pour l'année 2006 qui comprend le compte de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de Fr. 5'599'539.- aux charges et de Fr. 5'633'600.- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à Fr. 34'061.-,

attendu que l'autofinancement s'élève à Fr. 853194.- au moyen des amortissements ordinaires du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de Fr. 819'133.- et par l'excédent de revenus présumé du budget de fonctionnement pour un montant de Fr. 34'061.-,

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2006 s'élève à 40 centimes,

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de Fr. 1'917'500.- aux dépenses et de Fr. 217'500.- aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à Fr. 1'700'000.-,

attendu que les investissements nets sont autofinancés par les amortissements économiques inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de Fr. 819'133.- et par l'excédent de revenus présumé du budget de fonctionnement pour un montant de Fr. 34'061.-, ce qui fait ressortir une insuffisance de financement des investissements de Fr. 846'806.-,

vu le rapport de la commission des finances du 26 octobre 2005,

sur proposition de la Mairie

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide à l'unanimité (15 voix)

- 1. D'approuver le budget de fonctionnement 2006 pour un montant de Fr. 5'599'539.- aux charges et de Fr. 5'633'600.- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à Fr. 34'061.-.*

2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2006 à 40 centimes.

4.2 Vote de la délibération approuvant le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour 2006

La parole n'étant pas demandée, M. Waefler met au vote la délibération suivante :

TAUX DE DEGREVEMENT DE LA TAXE PROFESSIONNELLE COMMUNALE POUR 2006

vu l'article 30, al. 1, lettre c), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu l'article 308 C de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition de la Mairie et de la Commission des finances,

*LE CONSEIL MUNICIPAL
décide par 12 oui et 3 abstentions (dont 2 obligatoires)*

de fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2006 à 100 %.

5. Projet de délibération

5.1 Vote d'un crédit destiné à l'acquisition d'un véhicule multifonctions pour le service de la voirie :

Le rapport ayant déjà été lu et aucune question n'étant posée, M. Waefler met au vote la délibération suivante :

CREDIT DESTINE A L'ACQUISITION D'UN VEHICULE MULTIFONCTIONS POUR LE SERVICE DE LA VOIRIE

Vu les articles 30, alinéa 1, lettre d), et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le rapport de la commission des travaux publics et bâtiments du 12 octobre 2005,

vu le rapport de la commission des finances du 26 octobre 2005,

sur proposition de la Mairie,

*LE CONSEIL MUNICIPAL
décide par 14 oui et 1 abstention*

- 1. D'approuver l'achat d'un véhicule multifonctions de marque Reform destiné au service de la voirie, ainsi que des divers accessoires tels que présentés à la commission des travaux publics et bâtiments.*
- 2. D'ouvrir un crédit de Fr. 220'000.- destiné à financer le coût de cette acquisition. Cette somme sera prélevée sur un des comptes de liquidités de la Commune.*
- 3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements de la Commune de Troinex, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.*
- 4. D'amortir la dépense prévue de Fr. 220'000.- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de la Commune de Troinex, sous la rubrique 62.331 "Routes communales - Amortissement du patrimoine administratif", de 2006 à 2015.*

6. Propositions individuelles et questions

6.1 Procès-verbal de la commission sociale et école du 14 juin 2005

Mme Bernardet signale que ne faisant pas partie de cette commission, elle ne peut se prétendre auteur des paroles qui lui sont attribuées dans le procès-verbal de cette séance. La mairie corrigera l'erreur.

6.2 Augmentation de la redevance SIG

M. Lavorel informe le Conseil municipal que l'Etat a décidé de multiplier sa redevance versée par les SIG par 5 (motion du Grand Conseil acceptée pour le budget 2005 et mesure reprise par le Conseil d'Etat dans le budget 2006). Le groupe Hors-parti demande que la Mairie mandate l'ACG pour défendre les intérêts des communes, qui sont actionnaires des SIG au même titre que l'Etat et qui devraient également bénéficier de cette augmentation. La Mairie enverra un courrier allant en ce sens à l'ACG, avec copie aux deux représentants des communes au Conseil d'administration des Services Industriels.

6.3 Feuille de route du travailleur social hors murs

M. Zuber remarque qu'il n'a toujours pas reçu la feuille de route promise lors de la dernière commission sociale et école. M. Buclin lui répond qu'un courrier a été envoyé aujourd'hui aux membres de la commission.

6.4 Urne du local de vote

M. Querio fait remarquer à la Mairie que la fente prévue dans l'urne des votations de Troinex n'est pas assez grande pour insérer les enveloppes de vote sans les plier, chose expressément interdite sur l'enveloppe même. La Mairie fera le nécessaire.

6.5 Thune du coeur

Mme Bernardet rappelle que lors de la prochaine séance du Conseil (12 décembre), elle fera circuler la désormais traditionnelle enveloppe pour la thune du coeur.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 20h45.

Le Président :
M. J-P. Waefler

Le secrétaire :
M. O. Niederhauser

Un Conseiller municipal :

Annexe I

**COMMISSION DES FINANCES
PROJET D'ACHAT D'UN VEHICULE POUR LA VOIRIE - BUDGET 2006**

Rapport de commission

Séance du 26 octobre 2005

Présents :

- M. Jean-Marc Siegrist, Président
Mlle Annick Deshayes et
MM. Alain Forestier, Jean-Louis Kaiser, Dominique Kroug, Joseph Menu, Enrico Querio, Jean-Marc Styner, Jean-Pierre Waefler et Michel Zuber, membres de la commission
M. Jacques Magnenat, Maire
MM. Paul Buclin et Yves Meynard Adjoints
M. Olivier Niederhauser, secrétaire communal
-

Chers collègues,

Lors de cette séance nous nous sommes prononcés sur l'achat d'un nouveau véhicule multifonctions pour la voirie. Puis, nous avons discuté le projet de budget, ainsi que les investissements 2006 de la Commune de Troinex.

Achat d'un nouveau véhicule multifonctions pour la voirie

Le véhicule de la voirie actuel étant devenu obsolète, la mairie en a proposé le remplacement. Elle a soumis à la commission des travaux les résultats de l'appel d'offre qui a été fait. Le choix s'est porté sur un véhicule REFORM, dont le prix se monte à 220'000.--.

2 options de financement ont été proposées par la mairie :

- Par une acquisition directe à comptabiliser sur le budget des investissements, après le vote par le Conseil municipal d'un crédit d'investissement d'un montant de Frs 220'000.-.
- Par la conclusion d'un leasing sur 48 (coût total estimé à 255'468.--) ou 60 mois (coût total estimé à 259'362.--)

Sur proposition de M. Querio, la commission décide à l'unanimité de financer le véhicule avec les liquidités de la Commune, ce qui correspond à la première option.

Projet de budget 2006

La commission a passé en revue les différentes rubriques du budget proposé par la mairie.

Les amendements suivants ont été proposés :

- Remise au niveau de 2004 des subventions aux sociétés communales (en tenant compte de l'évolution des membres), qui avaient été diminuées de 10% en 2005. *Vote favorable à l'unanimité.*
- Rétablissement de la subvention de Fr. 1'500.- pour le tournoi de l'Agorespace, qui avait été suspendue en 2005 à la demande du comité d'organisation. *Votre favorable à l'unanimité, moins une abstention obligatoire (M. Styner).*
- Rétablir les montants de l'aide humanitaire à l'étranger au niveau de 2004, soit 50'000.-- . *Vote défavorable, 3 voix pour, 6 contre.*

Amendement proposé par la mairie :

- Inscrire Fr. 3'000.-- au budget pour financer une offre faite par les TPG aux habitants de Troinex, concernant la conclusion d'abonnements annuels avec une réduction de 100.--, subventionnée en partie par les TPG (50.--) et en partie par la Commune de Troinex (50.--).
Proposition acceptée à l'unanimité.

Centimes additionnels et taxe professionnelle

La commission a décidé de maintenir les centimes additionnels au niveau de 2005. La proposition a été faite d'augmenter de 2 centimes en 2006 (soc.). Mais il a finalement été jugé plus judicieux de laisser la situation se stabiliser suite à la hausse de 2 centimes en 2004. Une nouvelle hausse serait d'ailleurs assez mal perçue par nos communiens.

Vote favorable au maintien du taux de 40 cts par 6 voix pour et 2 abstentions.

La commission a décidé de maintenir le dégrèvement de la taxe professionnelle à 100% pour 2006.

Vote favorable par 6 voix pour et 2 abstentions.

Plan d'investissements 2006

L'examen des investissements n'a pas suscité de remarques particulières de la part de la Commission.

Finalement, le budget et le plan des investissements 2006 ont été approuvés par la Commission à l'unanimité.

Budget de fonctionnement 2006 :

Total des charges	Fr.	5'599'539.-
Total des revenus :	Fr.	<u>5'633'600.-</u>
Excédent de revenus :	Fr.	34'061.-

Plan des investissements 2006 :

Total des dépenses	Fr.	1'917'500.-
Total des recettes :	Fr.	<u>217'500.-</u>
Excédent des dépenses :	Fr.	1'700'000.-